

COMMUNICATION, COLLECTE ET UTILISATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS – REGISTRE ÉTABLI EN VERTU DE L’ARTICLE 67.3 DE LA *LOI SUR L’ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS*

Règlement sur la diffusion de l’information et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ c. A-2.1, r 2, article 4 (6)

A) COMMUNICATION DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Date de la commu- nication	Nature ou type de renseignement communiqué	Personne ou organisme receveur	Usage projeté des renseignements	Raisons justifiant la communication
En continu	- Renseignements du formulaire d’abonnement à l’infolettre du FRQ	Dialog Insight	Gestion et transmission d’une infolettre personnalisée aux abonnés de l’infolettre du FRQ en fonction de leurs choix dans le formulaire	Article 67.2 de la <i>Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> (RLRQ, c. A-2.1) Contrat de service
En continu	- Renseignements personnels sur les employés du FRQ	Sigma RH Solutions - Desjardins	Logiciel Sigma-RH.net Solutions de gestion des ressources humaines, de la formation, de l’absence et feuille de temps	Article 67.2 de la <i>Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> (RLRQ, c. A-2.1) Contrat de service
En continu	- Renseignements personnels recueillis, utilisés et détenus par le FRQ	Informatique Pro-Contact Inc.	Infonuagique	Article 67.2 de la <i>Loi sur l’accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> (RLRQ, c. A-2.1) Contrat de service

2021 et depuis, en continu	Données sociodémographiques sur - Le genre - L'appartenance aux Premières Nations, Inuit ou Métis - L'appartenance à une minorité visible - Les « personnes handicapées » au sens de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale	eVision Inc.	Dans le cadre d'une initiative en matière d'équité, de diversité et d'inclusion, le Fonds de recherche du Québec (« le Fonds ») a conclu un contrat avec Statistique Canada (« le prestataire de services »), afin d'obtenir un support dans le traitement des données provenant d'un questionnaire d'auto-identification portant sur l'appartenance à des groupes historiquement discriminés et complété par des personnes détentrices de comptes du progiciel FRQnet	Article 67.2 de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> (RLRQ, c. A-2.1) Contrat de service
----------------------------	---	--------------	--	--

B) ENTENTE DE COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Nom de l'organisme pour lequel les renseignements sont recueillis par le FRQ	Identification du programme ou de l'attribution pour lequel les renseignements sont nécessaires	Nature ou type de prestation de service ou de la mission	Nature ou type de renseignements recueillis	Fin pour laquelle ces renseignements sont recueillis	Catégorie de personnes au FRQ qui recueille les renseignements et au sein de l'organisme receveur, qui a accès aux renseignements
--	---	--	---	--	---

Aucune inscription au registre.

C) RENSEIGNEMENTS PERSONNELS UTILISÉS À D'AUTRES FINS QUE CELLES POUR LESQUELLES ILS ONT ÉTÉ RECUEILLIS :

Mois de l'utilisation	Nature ou type de renseignement	Identification du paragraphe du deuxième alinéa de l'article 65.1 permettant l'utilisation du renseignement	Catégorie de personnes ayant accès au renseignement
2025-05	Adresses de courrier électronique des titulaires d'octroi de subventions du FRQ (secteur Société et culture) pour les inviter à assister au Colloque « Nos recherches changent le monde » du FRQ en partenariat avec le CNRS.	Cas d'application de l'article 65.1(1) de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> : l'utilisation des renseignements communiqués est à des fins compatibles avec celles pour lesquelles il a été recueilli.	Personnel du Service des communications et de la mobilisation des connaissances et le personnel du secteur Société et culture du Fonds de recherche du Québec
2025-02	Adresses de courrier électronique des titulaires d'octroi de tous les secteurs du FRQ étudiant ou travaillant dans la région de Boston (établissement gestionnaire) au doctorat et au postdoctorat en 2025 pour les inviter à participer à un évènement informel en compagnie du scientifique en chef du Québec.	Cas d'application de l'article 65.1(2) de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels : l'utilisation des renseignements communiqués est manifestement au bénéfice des personnes concernées.	Personnel du bureau du scientifique en chef
2025-01	Adresses de courrier électronique d'organismes communautaires et de la société civile pour les inviter à participer à une consultation citoyenne dans le cadre de la prochaine planification stratégique.	Cas d'application de l'article 65.1(1) de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> : l'utilisation des renseignements communiqués est à des fins compatibles avec celles pour lesquelles il a été recueilli.	Personnel du Service des communications et de la mobilisation des connaissances des Fonds de recherche du Québec.
2024-12	Adresses de courrier électronique des titulaires d'octroi de bourse de formation du FRQ (tous secteurs) qui ont reçu des versements en 2024-2025 pour les inviter à s'inscrire à la nouvelle infolettre du FRQ.	Cas d'application de l'article 65.1(1) de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> : l'utilisation des renseignements communiqués est à des fins compatibles avec celles pour lesquelles il a été recueilli.	Personnel du Service des communications et de la mobilisation des connaissances des Fonds de recherche du Québec
2024-07	Adresses de courrier électronique des titulaires d'octroi du FRQ (tous secteurs) au doctorat en 2023-2024 et en 2024-2025 pour les inviter à prendre part aux appels de	Cas d'application de l'article 65.1(1) de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i> : l'utilisation des renseignements	Personnel du Service des communications et de la mobilisation des connaissances des Fonds de recherche du Québec

	candidatures pour des résidences scientifiques postdoctorales dans les délégations du Québec à l'étranger.	communiqués est à des fins compatibles avec celles pour lesquelles il a été recueilli.	
--	--	--	--